



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2022

Référence
10_2022

Objet de la délibération
Demande de subvention auprès de la Région Grand Est

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
03/02/2022

Date d'affichage
03/02/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absent(s) : MM : CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Demande de subvention auprès de la Région Grand Est**

Dans le cadre du Pacte Ardenne pour la reconquête du patrimoine des Bâtiments Public dans les Ardennes, la commune de Sormonne sollicite une subvention pour le ravalement de façade de la petite salle communale, du mur de la cour de la mairie et du mur de soutènement de l'Eglise.

Montant des dépenses :

Plan de financement du projet	
Petite salle communale	16 178€ HT
Mur cour mairie	1 813€ HT
Mur Eglise	920€ HT
TOTAL	18 911€ HT
Subvention Région (50%)	9 455 €
Autofinancement	9 456€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2022
Le Maire
François DENEUX



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 10/02/2022

Et

Publication ou notification du :
03/02/2022